

l'Association des sociétés de secours militaires, autorisées des groupes d'études et des congrès.

On a répondu à ces mesures libérales par un refus formel. Devant cette insécurité, le gouvernement n'avait qu'un parti à prendre : il la pris.

M. Mirman nous demande quels sont nos griefs. Nous reprochons à l'association d'avoir fait de la politique. N'est-ce pas, en effet de la politique que cette campagne de presse que nous avons vue (Exclamation à l'extrême gauche).

Cris. — Vous vendriez dissoudre la presse maintenant !

Le ministre énumère ensuite les améliorations apportées dans les diverses branches de l'Union verte.

Soi-même, ajoute-t-il, j'ai fait une révolution parmi les chargés de cours. (Rire général).

Quant aux voix émises par l'Association des répétiteurs, la plupart ont déjà reçu une solution favorable ; les autres sont en bonne voie de réalisation. Prochainement les répétiteurs seront représentés au conseil supérieur de l'instruction publique.

Je laisse la Chambre je juge de mon attitude. Il dira si je me suis mépris sur ses intentions et si j'ai violé la loi. (Le centre et la droite applaudissent).

Discours de M. Maurice Faure

M. Maurice Faure succède au ministre à la tribune :

À l'ordre du jour du 10 novembre, il ne s'agissait pas seulement des répétiteurs, mais aussi d'un congrès clérical de l'Île, un grand partie de la Chambre a porté de vœux pour ne songer qu'à ceint-i-là. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Mme. Middane et Rambaud prononcent quelques mots que le bruit empêche d'entendre.

M. Faure fait un long discours des malades répétiteurs. Il ajoute :

Aujourd'hui on envoie l'au Bert, c'est un signe des temps de voir M. Moliné, ami de M. Jules Ferry, s'agiter M. Rambaud, ancien collaborateur de Paul Bert, à déchirer le testament de ces hommes d'Etat.

M. Maurice Faure déclare ensuite que le journal *La Réforme* n'avait aucun lien avec l'association. Il dit que le ministre est laissé influencer par les bureaux. Il n'y avait aucun grief à invoquer contre l'association. La Chambre ne sanctionnera pas cette mesure injustifiable. (Applaudissement).

La discussion est close.

LES CHAMBRES DU JOUR

Diverses ordres du jour sont déposés.

La Chambre adopte, par 316 voix contre 220, l'ordre du jour de M. Moliné, accepté par M. Moliné, et qui est ainsi concu :

La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement, et présent acte de la promesse de M. Rambaud de donner aux répétiteurs une représentation légale dans le Conseil de l'instruction publique et dans le conseil de l'université, passe à l'ordre du jour. »

L'AFFAIRE DU PANAMA

M. Argenteau questionne le gouvernement au sujet de l'instruction judiciaire du Panama. Résulte qu'il faut que la justice soit prompte. (Applaudissements sur tous les bancs). L'orateur réclame une explication sur l'autenticité des renseignements des journaux.

M. Durieu, à dire, que le juge agit dans la plénitude de sa liberté et ne néglige rien pour que l'instruction aboutisse promptement. L'orateur réclame une explication sur l'autenticité des renseignements des journaux.

Le résultat du bombardement n'est pas connu.

Une solution de la question crétoise

Athènes, 22 mars.

La *Thessalia* est arrivée cette nuit au Pirée, après avoir réussi à débarquer sur Crète la moitié de sa cargaison. Sur la somme qui lui avait été faite par un caïre français, la *Thessalia* avait dû se retourner.

A bord de la *Thessalia* se trouve l'équipage du voilier coulé par le *Sérénite*. On sait que les Autrichiens ont tiré plusieurs coups de canon contre le voilier, dont le résultat a été de ses mâts et les pâles brisés par un boulet. Les marins grecs n'ont avoir tiré contre l'embarcation autrichienne.

Bombardement des insurgés

La Canée, 23 mars.

Les insurgés chrétiens ayant débouché quelques coups de feu avec des volontaires musulmans, ils ont été bombardés par les navires de guerre turcs mouillés dans la baie de la Suda et ce en présence des flottes européennes.

Le résultat du bombardement n'est pas connu.

Une solution de la question crétoise

Londres, 22 mars.

Une dépêche d'Athènes au *Daily News* dit qu'une nouvelle solution de la question crétoise sera proposée par la Grèce, probablement.

Il s'agit d'agir la Crète en principauté autonome, avec un régime à peu près identique à celui de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Le prince Georges de Grèce ou le prince Waldemar de Danemark seraient placés à la tête de la principauté, sous la suzeraineté du sultan.

Cette solution aurait été acceptée par le roi Georges.

Le sult et le roi Georges en auraient confié directement, mais on ajoute que le comte Mouravev a été employé à faire échouer cet arrangement, qu'il a qualifié de dépourvu.

DERNIÈRES NOUVELLES

Athènes, 22 mars.

Une dépêche de Larissa annonce qu'un canon a éclaté dans le camp turc à Elassona. Un officier et 8 soldats ont été tués.

Saint-Pétersbourg, 22 mars.

Le *Nouveau Temps* constate que les conséquences éventuelles d'une guerre grecque lorsque constituerait un très sérieux danger pour la paix de l'Europe, préconise le blocus rigoureux des côtes grecques comme le meilleur moyen de pression sur la Grèce pour conjurer une semblable éventualité.

Constantinople, 22 mars.

Sur la proposition de la France, les ambassadeurs se sont réunis hier et ont fait d'énergiques efforts relativement à la situation dans les provinces asiatiques.

Ces pensées talonnaient sa jalouse à un point qu'elle fut envoi à quitter le salon, de payer mille écus le meurtre qu'elle souhaitait et à l'exécution duquel elle avait déjà songé, si cette paysanne acceptait, comme elle le redoutait, la place envie de favorite de Louis XV.

Des scrupules, Adélaïde, qui aimait par-dessus tout l'intrigue, n'en avait point ; un obstacle la gênait dans ses entourages : quoi de plus naturel que de le supprimer ?

Si une princesse de sang royal a les scrupules d'une bourgeoise, à quoi sera la puissance ?

Louis, qui regardait les traits dura de sa fille, n'a jamais eu fond de cette ame pleine de mystères qui étaient donc à lui sans retour. Madame aimait absolument, exclusivement, son père, et imbu des principes de la Bible, qui veut que Noé ait choisi une épouse parmi ses filles, Adélaïde trouva naturelle sa conduite et n'en rougit pas. Toutes les filles de Louis XV étaient là, posées à ce vice ordonné par le dauphin, qui trouvait commode, au nom des jésuites, de gouverner son père par ses soeurs... Le fin justifie les moyens.

Arlette, interroquée, obéit en silence ; Mme Adélaïde, très pâle, lui jeta un mauvais regard qui impressionna la jeune Arlette. — Je serai obligé à Votre Altesse si elle voulait bien me désigner son appartenement.

Arlette n'est pas sous vos ordres, madame, reprit le roi, dont les sourcils s'étaient froissés. D'Ayen, je vous en pris, dites à un domestique d'aller chercher les sois de madame... Assieds-toi, petite Mérillote.

Arlette, interroquée, obéit en silence ; Mme Adélaïde, très pâle, lui jeta un mauvais regard qui impressionna la jeune Arlette. — Oui, sire.

Les narines de son nez busqué frémissaient ; la violence de son dépit était si grande que la princesse se leva de table brusquement. Dans le désordre de ses mouvements, elle renversa un flacon de cristal que la jeune Arlette attrapa au vol.

Va dans ma chambre me chercher mes sois, dit impérieusement Mme Adélaïde à Arlette.

— Je serai obligé à Votre Altesse si elle voulait bien me désigner son appartement.

Arlette n'est pas sous vos ordres, madame, reprit le roi, dont les sourcils s'étaient froissés. D'Ayen, je vous en pris, dites à un domestique d'aller chercher les sois de madame... Assieds-toi, petite Mérillote.

Arlette, interroquée, obéit en silence ; Mme Adélaïde, très pâle, lui jeta un mauvais regard qui impressionna la jeune Arlette. — Oui, sire.

Le résultat fut au contraire de ce qu'elle faisait. La société de Sa Majesté n'était pas précisément aimable.

On sentait planer dans ce petit salon, dédié aux plaisirs de la table, l'ambition d'un justifie les moyens.

Louis, vêtus derrière Arlette, qui

LES ÉLECTIONS DE ROUBAIX

UNE IMPOSANTE MANIFESTATION

La Conférence du Théâtre De champs. — La Parti Ouvrier accélérée par 3000 personnes. — Sur la Réaction !

C'est devant une salle ardue-comme que l'assemblée a commencé à monter le montant des conférences.

Cet amendement est combattu par le rapporteur. Il est repoussé après un vote, par 122 voix contre 119.

La première partie de l'article 23 est adoptée.

La séance est levée à 7 heures.

Les Événements d'Orient

LA SITUATION

Le blocus de la Crète a commencé hier matin sans donner lieu à aucun accident. Les amis avaient craint un instant d'être obligés d'user de la force pour contraindre les deux vaisseaux de guerre grecs *Alpheios* et *Peneios* à quitter les eaux ottomanes. Mais le gouvernement hellène a rappelé ces deux vaisseaux.

Le blocus est maintenant signé partout et la condition européenne de bombardement et d'affaiblissement exprime l'espérance que le corps du colonel Vassos, au cas même où il n'aurait pas rappelé, ne pourra trouver à vivre longtemps sur la paix.

Néanmoins, il est alors possible que la fécondité et la courage helléniques démontrent que ce cauchemar infâme.

Assis de Vienne, foyer des conspirations liberticides, télégraphie au aux agences :

« Si le blocus de la Crète dure sans résultat jusqu'à deux semaines, la bataille des portes de la Grèce et avant tout du Pirée, de Corinth et de Volo, sera décida.

Si le blocus des portes de la Grèce est sans résultat, on décidera de faire employer la force pour réduire les troupes du colonel Vassos.

Mais il n'est nullement question que cette motion renouvelle l'adhésion du peuple à la cause européenne.

La Crète peut tenir longtemps, encore que dans certaines régions de l'île les vivres soient rares.

Les marins qui stationnent ou croisent dans les eaux ottomanes pour la paix grecque mission, leur impose, seront donc bientôt de l'ordre de passer de l'enthousiasme à l'ennui.

Enfin Delory peut parler...»

Allocation de Delory

Le maire de Lille remercie l'assemblée du témoignage si éloquent de sympathie qu'il a obtenu de la salle et c'est regrettable que la séance soit faite... un peu démesurément longue pour eux, car nous les eussions remboursées.

Le 8 et 12 prochain, les citoyens Delory suivront quatre ans l'administration sociale, à savoir : le 8 prochain, le maire de Lille, Henri Carrette, ministre de l'Intérieur et de la Justice, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Roubaix, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Gobert, ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Gobert, ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Gobert, ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Gobert, ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Gobert, ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Gobert, ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Gobert, ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Gobert, ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Gobert, ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Gobert, ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Gobert, ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Gobert, ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Gobert, ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Gobert, ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Gobert, ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Gobert, ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Gobert, ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Gobert, ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Gobert, ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Gobert, ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Le 12 prochain, le préfet de l'arrondissement de Douai, M. Vel-Durand, et le 12 prochain, le préfet de l'arr